

224C0297
FR0000060832-FS0141

23 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PRECIA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 22 février 2024, la société Gay-Lussac Gestion (45 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA¹ et détenir, pour le compte desdits fonds, 261 569 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,56% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PRECIA sur le marché.

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 28 septembre 2023.

² Sur la base d'un capital composé de 5 733 040 actions représentant 8 676 010 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.